

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 10/07/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 10/07/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 10/07/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « ac	ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_289-DE
		des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du 7 juillet 2026

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mme Marie GAURAN, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mme Véronique LÜHMANN, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Émilie PICAMILH

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à M. Marc DUGROS
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Odile SCHAAP
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Émilie PICAMILH à Mme Joya DABOS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 21 mai au 22 juin 2026

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, Monsieur le maire informe l'assemblée des décisions prises 21 mai au 22 juin 2026.

DATE	TITRE
COMMANDE PUBLIQUE	
4.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la SARL MAISON LIGARDES, sise Zone Industrielle à LECTOURE (32 700), portant sur l'acquisition d'un analyseur d'eau et d'un robot nettoyeur destinés à la piscine hors sol, pour un montant de 2 059 € TTC.
4.06.26	La commune a décidé de confier à l'association « VENTS DE RUE » de MARMANDE (47), l'animation musicale de la soirée du 14 août 2026. Le coût de la prestation s'élève à 1 000 € TTC.
8.06.26	La commune a décidé de signer avec la boulangerie Grandé, un contrat pour la fourniture du pain à la cantine scolaire pour le portage des repas pour la période du 6 juin 2026 au 5 juin 2027.
8.06.26	La commune a décidé de signer une convention avec Madame Virginie ZANANDREA, Présidente de l'Association Départementale de Régulateurs de Nuisibles Agréées du Gers (ADRENUA32), définissant les conditions dans lesquelles les piégeurs agréés interviendront sur la Commune pour détruire les nuisibles. La Commune versera à l'ADRENUA32, une rémunération de 5 € par ragondin prélevé.
8.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société DELZONGLE Midi-Pyrénées, sise 44 route de Lavaur – BP 53101 à BALMA (31 131), relatif à l'acquisition de peinture et du matériel, nécessaires à la rénovation du mobilier urbain communal, pour un montant de 1 734,12 € TTC.
12.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par l'entreprise POSSAMAI, sise 4 voie de Lamat « Les Pins » à L'ISLE BOUZON (32 380), relatif à la rénovation de la toiture de la bergerie du Jardin Deu Hountaner, pour un montant de 2 168,10 € TTC.
12.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société LAUMAILLÉ, sise ZAC des Pyrénées – 6 rue du Troumouse à IBOS (65 420), relatif à la réparation de l'horloge du Village des Brocs, pour un montant de 3 566,40 € TTC.
22.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société ROQUES ET LECOEUR, sise 25 avenue de Bigorre à BOÉ (47 550), relatif à la réparation de la tondeuse de marque Kubota, pour un montant de 2 221,67 € TTC.
22.06.26	La commune a décidé de signer avec la société GICQUEL DISTRIBUTION domiciliée au 6137 avenue d'Aquitaine à BOÉ (47 550), le devis relatif à l'achat de produits d'entretien destinés aux bâtiments communaux, pour un montant de 2 203,19 € TTC.
22.06.26	La commune a décidé de signer avec la société SPENGLER MEDICAL domiciliée au 30 rue Jean de Guiramand à AIX-EN-PROVENCE (13 290), le devis relatif à l'acquisition de matériel d'oxygénothérapie destiné à la piscine municipale, pour un montant de 1 170 € TTC.
DIA – ALIENATIONS	
29.05.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis Quartier de Saint Esprit (CD 18, CD 19, CK 773, CK 945, CK 946) appartenant à Madame Cécile Marie Felisbela Léoutre, proposé par Maître François Sacareau.
4.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 2 Boulevard Jean Jaurès (CK 590) appartenant à Monsieur Serge Tardin, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
18.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 rue du Corhaut (CK 392) Monsieur Gérard Ferrari, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
18.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 28 rue Dupouy (CK 257, CK 758) à Monsieur Gaëtan Sentges Madame Sandra Betous, proposé par Maître Lukas SCHEINHARDT.

18.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 13 Boulevard du Nord (CK 805) appartenant à M. Céline Pech, proposé par Maître Sandra Sottom.	Envoyé en préfecture le 10/07/2026 Reçu en préfecture le 10/07/2026 Publié le 10/07/2026 ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_289-DE
18.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 rue Saint Esprit (CK 9) appartenant à la SCI Houreste (Madame Isabelle Pomade), proposé par Maître Romain Quantin.	
CONCESSIONS		
11.06.26	La commune a décidé d'attribuer à Madame et Monsieur Marie-Ange et Dominique MOULIÉ domiciliés 14, Impasse des Peupliers, à Lectoure, une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière Saint Gervais de Lectoure, d'une durée de 50 ans, à compter du 4 juin 2026, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.	

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



[Handwritten signature of Adrien Foret]

Le Maire,
Julien PELLICER

[Handwritten signature of Julien Pellicer]



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 JUIL. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 JUIL. 2026